

Président	Pierre-Jean CRASTES
Membres présents	
ARCHAMPS	A. RIESEN, S. BEN OTHMANE
BEAUMONT	M. GENOUD
BOSSEY	
CHENEX	P.-J. CRASTES
CHEVRIER	A. CUZIN
COLLONGES-SOUS-SALEVE	
DINGY-EN-VUACHE	
FEIGERES	M. GRATS
JONZIER-EPAGNY	M. MERMIN
NEYDENS	C. VINCENT
PRESILLY	L. DUPAIN
ST-JULIEN-EN-GNEVOIS	J. BOUCHET, J.-C. GUILLON
SAVIGNY	
VALLEIRY	A. MAGNIN
VERS	J. LAVOREL
VIRY	F. de VIRY
VULBENS	F. BENOIT
Membres représentés	V. LECAUCHOIS par J.-C. GUILLON, M. DE SMEDT par P.-J. CRASTES
Membres excusés	E. ROSAY, B. FOL
Membres absents	J.-L. PECORINI, V. LECAQUE, P. CHASSOT, L. CHEVALIER
Secrétaire de séance	Carole VINCENT
Quorum	12
Membres de l'Administration	N. KISMOUNE, Directeur Général des Services O. MANIN, Directeur Général Adjoint du Pôle Aménagement durable A. FRANCK, Directeur des Dynamiques territoriales P. SALIBA, Chargé de mission Habitat

ORDRE DU JOUR

I. Désignation d'un secrétaire de séance	2
II. Information / débat	2
1. Aménagement	2
a. Avis sur l'acquisition par la Commune de Vers d'un local commercial	2
III. Compte-rendu des commissions	2
IV. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire des 23 octobre et 13 novembre 2023	2
V. Délibération	2

1. Habitat	2
a. Avenant n° 2 à la convention de coordination et de financement du service départemental de plateforme territoriale de rénovation énergétique.....	2
VI. Divers	4
1. Aménagement	4
a. Bilan de la concertation sur l'A40	4
2. Mobilité.....	4
a. Point sur le schéma cyclable	4
3. Finances	5
a. Compte-rendu de la commission mixte sur la compensation financière genevoise, réunie le 19 décembre 2023	5
4. Vaches en piste	6

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Carole VINCENT est désignée secrétaire de séance.

II. Information / débat

1. Aménagement

a. Avis sur l'acquisition par la Commune de Vers d'un local commercial

Présentation de P. SALIBA, annexée au présent procès-verbal.

J. LAVOREL précise que la superficie du local s'élève à 96 m² pour un montant total de 349 800 € dont 243 000 € pris en charge par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74) et 106 700 € par la Commune.

III. Compte-rendu des commissions

P-J. CRASTES invite d'une part, les services à diffuser largement les convocations aux commissions aux Maires et sur les mails génériques des mairies et, d'autre part, les élus à participer aux commissions pour éviter de doubler des réunions.

IV. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire des 23 octobre et 13 novembre 2023

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

V. Délibération

1. Habitat

a. Avenant n° 2 à la convention de coordination et de financement du service départemental de plateforme territoriale de rénovation énergétique

Le Bureau,

Vu l'exposé de Madame Vincent, 2ème Vice-Présidente, et de Monsieur Genoud, 10ème Vice-Président,

Dans le cadre des aides à la rénovation énergétique et conformément à la délibération n° 20230109_b_hab05 du Bureau communautaire du 09 janvier 2023, Monsieur le Président a signé la convention de coordination et de financement du Service Haute-Savoie Rénovation Energétique, ainsi que son avenant n° 1 portant sur les modalités de fonctionnement du service public de la performance énergétique de l'habitat, conformément à la délibération n° 20230306_b_hab10 du Bureau communautaire du 06 mars 2023.

Mis en place depuis le 21 mars 2021, ce service est le guichet local se substituant au service « Regenero ». Il est cofinancé par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Haute-Savoie, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de la Haute-Savoie et le Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) bénéficiant des certificats d'économie d'énergie. Le rôle de ce service est de sensibiliser, de renseigner et d'accompagner les propriétaires et les copropriétaires de logements, et les petites entreprises tertiaires dans leurs projets de rénovation énergétique et de réduire ainsi les diverses consommations d'énergie.

La validation d'un avenant n° 2 est nécessaire pour intégrer l'évolution des prix des prestations du marché qui augmentent uniformément de 5,8 % sur l'année 2023 par rapport aux prix de mai 2021 (coefficient de révision). Le montant du titre de perception émis pour 2023 au bénéfice du Conseil départemental et à charge de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) est de 32 807,42 €.

Vu le code de l'énergie, et notamment ses articles L232-1 à 3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment en matière de logement ;

Vu le projet de territoire 2020-2026, adopté par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 3 développement d'une nouvelle politique de logement ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des conventions de partenariat avec des organismes publics ou privés dont les engagements financiers sont compris entre 10 000 € et 200 000 €, et prévus au budget ;

Vu la délibération n° 20230109_b_hab05 du Bureau communautaire du 09 janvier 2023 portant adoption de la convention de coordination et de financement du service départemental Haute-Savoie Rénovation Energétique ;

Vu la délibération n° 20230306_b_hab10 du Bureau communautaire du 06 mars 2023 portant adoption de l'avenant n° 01 à la convention de coordination et de financement du service départemental de plateforme territoriale de rénovation énergétique ;

Vu la délibération n° 20230925_cc_hab_103 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 portant adoption du Programme local de l'habitat n° 03 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve l'avenant n° 2 à la convention de coordination et de financement du service départemental de plateforme territoriale de rénovation énergétique, annexé à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits seront proposés au budget principal – exercice 2024 – chapitre 011 - charges à caractère général.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 17
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VI. Divers

1. Aménagement

a. Bilan de la concertation sur l'A40

Présentation par P-J. CRASTES du courrier du 15 décembre 2023, annexé au présent procès-verbal.

F. BENOIT ajoute que l'idée est de déployer en 2025 les flux libres sur le réseau ATMB.

J-C. GUILLON souligne que cela représentera autant de points de contrôle en moins pour les douaniers.

2. Mobilité

a. Point sur le schéma cyclable

Présentation de J. BOUCHET, annexée au présent procès-verbal.

A. MAGNIN souhaite savoir s'il est nécessaire de délibérer en Conseil municipal.

M. GRATS regrette que ce débat ne se soit pas tenu préalablement en commission Mobilité car les élus de Feigères membres y participent particulièrement.

J. BOUCHET précise qu'un délai d'un mois est laissé aux Communes pour faire leur retour à la Communauté de Communes du Genevois (CCG) qui n'a reçu le document que le jour-même. Celui-ci sera envoyé dès le lendemain aux Maires et aux membres de la commission Mobilité qui a toutefois contribué à l'élaboration du plan. Les prochaines étapes seront la validation de l'écosystème vélo et le rendu schéma directeur à l'été 2024.

A. FRANCK s'enquiert de l'élaboration du schéma transfrontalier afin de mettre en place le schéma d'autoroute à vélo pour se rendre à Genève.

J-C. GUILLON s'inquiète de savoir si un accord sera trouvé avec les Suisses sur les points de jonction aux frontières.

J. BOUCHET mentionne l'organisation récemment des états généraux de la mobilité à Genève au cours desquels fut présenté le programme mobilité sur les cinq années à venir et comprenant quatre thématiques : les transports de personnes et de marchandises, le stationnement, les mobilités actives et les transports en commun. La CCG devra répondre avant mi-février à un questionnaire sur le passage des douanes, le tracé n'étant pas encore défini. Un travail est en cours avec le Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) pour tenir un discours commun sur la mobilité. L'agence Ecomobilité continue de travailler sur la validation des cartes et un COPIL sera organisé au début du mois de mars.

O. MANIN fait part de son échange la semaine précédente avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui a délibéré sur le principe d'un portage à part égale avec le Département dont la délibération est en attente. Le secteur du Genevois sera repris par la Région qui fera l'objet d'un transfert par la CCG du marché de maîtrise d'œuvre, dont la convention devrait être délibérée au mois de mars par la Commission permanente de la Région et en Conseil communautaire du 25 mars.

P-J. CRASTES annonce qu'une réunion sera prochainement organisée avec les Communes concernées afin de valider le tracé qui sera indiqué dans la convention. En outre, le Conseil d'Etat de Genève met en consultation cinq plans relatifs notamment à la mobilité active, aux transports et aux routes. Deux axes majeurs sont envisagés dont celui du tramway qui s'accompagnera de pistes cyclables.

Arrivée de J-L. PECORINI.

3. Finances

a. Compte-rendu de la commission mixte sur la compensation financière genevoise, réunie le 19 décembre 2023

P-J. CRASTES détaille la délibération de la Commission permanente du Département du 04 décembre 2023 portant répartition de la compensation financière genevoise (CFG) qui s'élève en 2024 à 359 millions d'euros, marquée par une hausse de 2,73 % et de 5 000 frontaliers. La part reversée à la Haute-Savoie représente 76,7 % soit 275,7 millions d'euros.

Une première ventilation a ainsi affecté directement :

- 2,5 millions d'euros pour le désenclavement du Chablais, en cas de versement éventuel d'une subvention d'équilibre au concessionnaire d'autoroute. Dans le cas contraire, l'enveloppe serait consacrée à l'A40-Chasseurs ;
- 13,1 millions d'euros pour les contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS) ;
- 10 millions d'euros pour le fonds Eau et Assainissement qui a doublé en 2022 ;
- 4 millions d'euros pour le Léman Express. Sollicitée cette année pour l'achat de deux rames supplémentaires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a indiqué qu'elle n'investirait pas sur le territoire du Genevois français avant 2030 ;
- 5 millions d'euros pour le fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ;
- 2,268 millions d'euros consacrés au remboursement de l'emprunt de 50 millions d'euros sur plus de vingt ans pour les collèges en zone frontalière. Martial SADDIER considère d'une part, que l'emprunt permet de répondre à des périodes de surinvestissement et d'autre part, qu'une dette sur le budget frontalier dissuaderait notamment la Région de récupérer la manne financière.

Une seconde ventilation a été affectée comme suit :

- 35,8 millions d'euros au Département soit 15 % ;
- 131,3 millions d'euros aux Communes soit 55 % de 238 millions d'euros, avec une hausse de 4,60 % ;
- 23,8 millions d'euros aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : 4,82 millions d'euros pour la CCG avec 4,1 % d'augmentation, contre +9,6 % pour Annemasse Agglo représentant 25 % des frontaliers, +4,6 % pour le Grand Annecy ;
- 47,7 millions d'euros au fonds départemental d'interventions structurantes (FDIS).

Le Département n'a pas encore délibéré sur la répartition du FDIS pour lequel 56 millions de dossiers ont été déposés, dont un certain nombre peut être financé par le reliquat d'une partie des 100 millions d'euros provisionnés depuis dix ans pour le désenclavement du Chablais, et non intégralement consommés par les Communes. Par ailleurs, le Département prévoyait des lignes budgétaires dédiées aux P+R et pistes cyclables qui n'étaient pas consommées.

La discussion à l'occasion de cette délibération du Département a également eu pour objet de dresser des projections pluriannuelles. Contrairement aux années précédentes où le Grand Annecy ne déposait pas de dossier, plusieurs ont été présentés cette année : une passerelle modes actifs à Groisy pour 500 000 €, une autre au-dessus de l'A41, la rénovation du Centre de congrès à l'Impérial pour 1 million d'euros en 2025, la construction d'un viaduc sur le Thiou.

La Commune d'Annecy a également soumis plusieurs autres dossiers : la reconstruction de la piscine des Marquisats pour 45 millions d'euros dont 1 million accordé cette année à l'initiative de Martial SADDIER. Le Département estime que le Genevois français a déjà été très bien doté au cours des années précédentes et qu'il conviendrait désormais de soutenir les projets d'Annecy qui ne déposent toutefois aucun dossier.

La CCG a présenté plusieurs projets structurants : le tramway pour 3 millions d'euros, accordés compte tenu de l'inflation et en sus des 11,6 millions d'euros déjà délibérés, l'aménagement du boulevard urbain phasé à partir de 2026 dont les crédits demandés pour réaliser des études ont également été accordés, les deux gymnases du secteur du Léman à Saint-Julien-en-Genevois utilisés par les deux collèges pour 20 millions d'euros, l'équipement du complexe Jules Ferry et des pistes cyclables. S'agissant des dossiers présentés par la Commune de Saint-Julien-en-Genevois, Martial SADDIER a proposé que chaque Commune n'en présente désormais qu'un seul, nonobstant leur poids démographique d'une part, et le nombre de frontaliers qu'elles comptent et sur lesquels la CFG est versée d'autre part. Après débat, il a finalement admis que ces éléments ne pouvaient être complètement écartés.

Enfin, Martial SADDIER ne souhaitant pas que les études soient financées par la CFG, la CCG insistera pour que la maîtrise d'œuvre des projets présentés continue d'être intégrée à l'enveloppe éligible.

Le Président fait part de son inquiétude quant à la capacité à réaliser les projets de la Commune de Saint-Julien-en-Genevois, à hauteur de 50 millions d'euros. Ce qui nécessitera des phasages et arbitrages.

C. VINCENT invite les membres du Bureau communautaire à assister à une séance du Conseil départemental pour observer les rapports de force.

A. MAGNIN suggère que la CCG invite Martial SADDIER pour que les Communes lui présentent leurs projets de manière concertée et cohérente pour avoir davantage de poids.

P.-J. CRASTES précise qu'il est surtout essentiel que les EPCI limitrophes soient soudés pour mieux peser dans l'affectation des crédits.

J.-C. GUILLON mentionne que Martial SADDIER a décliné à plusieurs reprises les invitations de la Commune de Saint-Julien-en-Genevois.

F. BENOIT souligne qu'il faut par ailleurs anticiper les répercussions d'une évolution du taux de change sur l'évolution de la CFG qui aurait forcément un impact conséquent sur les budgets communaux et intercommunaux.

P.-J. CRASTES partage effectivement ce point de vigilance.

N. DUPERRET regrette que certains projets communaux n'aient pas été retenus au titre du CDAS car des entreprises locales auraient été sollicitées, alors que le projet de vélodrome sera mené par Vinci.

4. Vaches en piste

Présentation d'une vidéo.

P.-J. CRASTES remercie Florent DUCLOS, Président de l'APMH, et Nicole BLOCH, animatrice, de leur présence.

F. DUCLOS explique que l'association « Abondance, Primholstein, Montbéliarde, Hérens » (APMH) est exclusivement constituée d'éleveurs et que son bureau regroupe des représentants de toutes les races bovines du territoire.

Il dresse un bilan très positif de l'événement : 1 000 animaux dont 700 vaches, 46 000 visiteurs, 120 exposants, 25 membres au conseil d'administration, 2 animateurs, 600 bénévoles, 67 000 litres de lait commercialisés, 30 000 litres de bière vendus, 21 000 repas et 8 000 sandwiches vendus, 6 000 bouteilles de vin et 21 000 boissons non alcoolisées vendus.

N. BLOCH rappelle que l'association est partie d'un petit groupe d'éleveurs ayant mis 500 € chacun pour monter le projet doté d'un double objectif : toucher le public à la fois professionnel avec des concours de haut niveau dans toutes les races, et citoyen pour communiquer sur le métier passionné d'éleveurs et sa réalité économique. L'accent a été mis par ailleurs sur les vocations des jeunes avec l'invitation des élèves des formations agricoles.

L'organisation de cette première édition a débuté en mars 2020 en pleine crise sanitaire, elle a nécessité 3 jours de montage et 5 jours de démontage par les bénévoles, tous des éleveurs qui ont donné de leur temps. Sa réussite a finalement permis de rembourser des frais de transports et d'indemniser les centres de formation et les jeunes. Le budget total a atteint 1,5 million d'euros avec des comptes à l'équilibre. Un commissaire aux comptes a d'ailleurs été nommé compte tenu des aides notamment publiques perçues du Département, de la Région, de 12 Communautés de Communes dont la CCG, mais aussi de sponsors tels que Groupama et le Crédit Mutuel.

F. DUCLOS annonce que la seconde édition se tiendra du 27 au 30 mars 2025. Si le budget de la première est excédentaire, les collectivités sont néanmoins sollicitées pour communiquer auprès du grand public et des jeunes.

M. MERMIN a été très impressionné par l'organisation et le taux de fréquentation. Les retours ont été très positifs, notamment sur le bien-être animal.

C. VINCENT salue la magnifique vitrine pour la profession dans un contexte de relations souvent difficiles entre le monde rural agricole et les néo-ruraux, auquel sont directement confrontés les élus. Elle partage l'importance d'emmener les scolaires à la prochaine édition.

F. DUCLOS ajoute que l'ambition était de proposer un mini salon de l'agriculture qui n'est pas accessible à tout le monde.

A. MAGNIN note que les tarifs volontairement bas sont indéniablement une composante de la réussite de cette première édition et qu'ils ont permis à la Commune de Valleiry de proposer à cent élèves de CM2 un spectacle d'une journée sans frais pour les parents. Aussi les subventions publiques sont indispensables pour garder une aussi belle initiative sur le territoire.

N. DUPERRET regrette de n'avoir pu participer à cet événement qu'il faut effectivement soutenir, car il peut susciter des vocations dans un contexte actuel difficile pour sensibiliser les jeunes à l'agriculture et rétablir une image positive du métier d'agriculteur.

F. de VIRY déplore l'absence de communication de l'Agence Savoie Mont-Blanc sur Vaches en piste, alors que la promotion des habitants du territoire serait préférable à celle de l'industrie du ski. Le Vice-Président apportera, dans la cadre de sa délégation, son aide dans la promotion de la seconde édition et suggère qu'un collectif soit monté entre les offices de tourisme.

N. BLOCH souligne que les pistes d'amélioration sont l'accueil du grand public, ainsi que la mise en avant des produits et des territoires.

F. DUCLOS mentionne que 350 000 € de fonds publics ont été levés pour la première édition, un montant largement supérieur à celui initialement inscrit dans le premier budget prévisionnel qui s'élevait à 650 000 €. Il s'enquiert des délais pour déposer une demande de subvention à la CCG.

P.-J. CRASTES précise qu'il conviendrait de la déposer au mois de septembre pour permettre à la collectivité de se prononcer avant la fin de l'année.

N. BLOCH explique que certaines Communautés de Communes ont fixé un montant par habitant de leur territoire pour déterminer l'enveloppe de subvention, d'autres en finançant de l'affichage public par exemple.

P-J. CRASTES explique que la CCG avait essayé de verser une subvention cohérente avec les aides accordées à d'autres manifestations.

A. MAGNIN souhaiterait que la CCG se fixe pour objectif de financer le déplacement et l'entrée de 1 000 enfants à cette seconde édition, soit un coût d'environ 10 € par enfant.

M. GRATS salue la fluidité des déplacements au sein des allées et l'accessibilité des éleveurs, malgré la foule. Elle partage la volonté de financer cette sortie scolaire pour les élèves du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



Avis sur l'acquisition par la Commune de Vers d'un local commercial

ENJEU

La Commune de Vers devient propriétaire du local commercial pour en faire une boulangerie.

PROPOSITION

Emettre un avis favorable à la demande de portage foncier de la Commune de Vers par l'EPF 74 des parcelles cadastrées section n° A 1119, 1121 et 1123 d'une surface totale d'environ 2 955 m².

Bilan de la concertation sur l'A40



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires**

Service transition énergétique et mobilités
Cellule déplacements

Affaire suivie par Frédéric CHAPTAL

Tél. : 04.50.33.79.52

Annecy, le **15 DEC. 2023**

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Liste destinataires in fine

VILLE DE ST-JULIEN EN-GENEVOIS	SERVICES Maire DGS DGA
18 DEC. 2023	
COURRIER ARRIVÉE ORIGINAL :	
cab	

Suite au comité de pilotage du 10 octobre 2022 et à l'ensemble des contributions que vous m'avez adressé en retour entre les mois de décembre 2022 et mars 2023, je vous adresse le bilan que je dresse de cette concertation. Ce bilan a été consolidé avec la direction générale des infrastructures de transports et de la mer (DGITM) en novembre 2023.

Vous noterez que ce bilan sollicite la mise en place de mesures d'accompagnement portant notamment sur l'amélioration de l'accès à la douane de Bardonnex via une voie de covoiturage traitant également de la plateforme douanière et d'une demande de mise en place d'un fond spécifique destiné à accompagner les projets de sécurisation pour les collectivités traversées par la RD1206 entre Annemasse et Saint-Julien-en-Genevois.

Le préfet de la Haute-Savoie

Yves Le Breton

Liste des destinataires

Madame Virginie DUBY-MULLER, députée de la Haute-Savoie

Madame Christelle PETEX-LEVET, députée de la Haute-Savoie

Monsieur Xavier ROSEREN, député de la Haute-Savoie

Madame Sylviane NOËL, sénatrice de la Haute-Savoie

Monsieur Loïc HERVE, sénateur de la Haute-Savoie

Monsieur Cyril PELLEVAT, sénateur de la Haute-Savoie

Monsieur Martial SADDIER, président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Monsieur Gabriel DOUBLET, président d'Annemasse-Agglo

Monsieur Pierre-Jean CRASTES, président de la communauté de communes du Genevois

Madame Véronique LECAUCHOIS, maire de Saint Julien en Genevois,

Monsieur Christian DUPESSEY, maire d'Annemasse

Madame Anne RIESEN, maire d'Archamps

Madame Carole VINCENT, maire de Neydens

Monsieur Vincent LECAQUE, maire de Collonges-sous-Salève

Monsieur Jean-Luc PECORINI, maire de Bossey

Madame Anny MARTIN, maire d'Etrembières

Monsieur Jean-Christophe CASTANER, président d'ATMB

Monsieur Erwan LE BRIS, directeur général d'ATMB

Madame Béatrice LELOUP, directrice territoriale Auvergne Rhône-Alpes SNCF

Madame Nadia IDIRI, sous-préfète de l'arrondissement de Saint Julien-en-Genevois

Monsieur Jean SCHWANDER, adjoint au directeur des financements innovants et du contrôle des concessions autoroutières

Monsieur Philippe DENEUVY, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement AURA

Monsieur Julien LANGLET, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service transition énergétique et mobilités

Cellule déplacements

Affaire suivie par Lionel Puppis

Tél. : 04 50 33 79 52

Mél. : lionel.puppis@haute-savoie.gouv.fr

**Bilan de la concertation sur la remise à péage de la
section Annemasse - Saint-Julien-en-Genevois de l'A40**

1- Rappel du contexte et projet présenté par ATMB lors des instances de concertation

La section de l'A40, entre Saint-Julien-en-Genevois et Annemasse était payante à sa mise en service en décembre 1982. Les barrières de péage ont été démontées suite au rachat de la gratuité de l'usage local par le Département via le versement d'une participation forfaitaire qui couvrait la perte de recettes correspondante jusqu'à la fin de la concession initiale d'ATMB, soit le 31 décembre 2015. Depuis lors, plusieurs réflexions ont été engagées, à la demande de la DGITM, pour rétablir le caractère payant de la section en conformité avec le droit.

Seul le trafic local (33 000 véh/j entrant et sortant entre le diffuseur d'Etrembières et l'échangeur avec l'A41) bénéficie de la gratuité. Le trafic de transit (17 000 véh/j) paie le montant de cette section au péage de Viry. Par ailleurs, 8 500 usagers passant la barrière pleine voie de Viry en direction d'Annecy ou de Bardonnex paient également ce péage alors qu'ils n'empruntent pas la section Annemasse - Saint Julien.

Pour remédier à cette iniquité, il est proposé d'installer un portique free-flow entre Archamps et Etrembières. Ainsi, le tronçon Eloise/Annemasse sera découpé en deux sections, en maintenant sans changement le niveau total du péage :

- Eloise / Saint-Julien (sur la base des péages applicables en 2022, le péage passerait en pro-forme à 2€40 au lieu de 4 € actuellement soit une baisse de 1€60),
- Saint-Julien / Annemasse (avec les mêmes hypothèses, le péage serait de 1€60).

En tout état de cause, les mouvements Archamps vers / depuis Annecy ou Bardonnex, qui n'empruntent pas l'A40, resteront gratuits.

ATMB a réalisé une étude de trafic pour mesurer les effets éventuels de la remise à péage de la section sur le réseau secondaire. Cette étude montre qu'avec ce niveau de péage le report de trafic sur le réseau parallèle est estimé à 150 véhicules (double sens) à l'heure de pointe du matin et à 50 véhicules (double sens) à l'heure de pointe du soir, sans impact significatif donc sur la congestion du réseau secondaire.

Pour ses abonnés, ATMB propose une double remise financière :

- un dégrèvement exceptionnel de 30% sur le tarif nominal,
- une remise commerciale proportionnée à l'usage mensuel sur l'ensemble du réseau ATMB (barème compris entre 15% et 40% de réduction selon le kilométrage effectué).

Ainsi, un abonné ATMB qui parcourt tous les jours la seule section Annemasse - Saint Julien paierait in fine 0,90 € par trajet (au lieu d'1,60 €) sur la base des tarifs 2023, toutes choses égales par ailleurs.

Cette remise à péage devant être neutre pour l'équilibre économique de la concession (ni gain, ni perte pour ATMB), il est également proposé d'abaisser de 30 centimes le tarif de péage à Nangy pour tous les usagers VL. Le montant de cette réduction, indicatif à ce stade, sera établi sur une base actuarielle d'équilibre de la concession d'ATMB, contrôlé par les services du ministère chargé des transports et contre-expertisé par l'Autorité de régulation des transports dans le cadre de l'élaboration d'un avenant au contrat de concession d'ATMB.

Enfin, ATMB a présenté 3 aménagements envisagés pour fluidifier la circulation sur l'A40, financés par les recettes afférentes au péage entre Saint-Julien et Annemasse, et dont les coûts seront pris en compte dans l'équilibre de la concession :

- l'allongement de la bretelle vers Annemasse pour sécuriser le mouvement sortant à Etrembières,
- la création d'une voie dédiée aux covoitureurs et transports collectifs entre le diffuseur d'Archamps et le viaduc de Bardonnex (non inclus),
- l'amélioration de l'offre de stationnement poids-lourds (PL) au droit de la douane de Bardonnex afin de limiter les remontées de files de PL sur l'A41.

Ces aménagements ont vocation à être mis en service de manière concomitante à la remise à péage, à un horizon estimé à partir de 2027.

2 – Déroulement de la concertation et principales conclusions

Trois temps d'échange formels avec les élus ont été organisés côté français, ainsi que plusieurs rencontres avec les représentants de la ville et du canton de Genève.

Des contributions écrites ont été produites par ATMB, Annemasse Agglomération, les mairies de Beaumont, de Savigny, de Viry et de Vulbens, ainsi que par le Grand Genève, le Groupement transfrontalier européen et le sénateur Loïc Hervé.

2.1 Points de consensus

La concertation a fait apparaître un large consensus sur les aménagements permettant de fluidifier la section Annemasse – Saint-Julien-en-Genevois et sur la technologie en flux libre pour ne pas générer de nouvelles saturations liées à une troisième barrière de péage pleine voie en 26 km (distance entre les gares de péage existantes de Viry et de Nangy).

De même, le principe de découper la section à péage Eloïse / Annemasse en deux sections (Eloïse / Saint-Julien-en-Genevois et Saint-Julien-en-Genevois / Annemasse) ne pose pas de difficulté vu qu'il permet de diminuer le montant du péage à Viry. Cette mesure de rétablissement d'équité pour les 8 500 véhicules par jour qui payent, à la barrière pleine voie de Viry, la section Annemasse – Saint-Julien-en-Genevois sans l'emprunter, est bien perçue.

Les résultats de l'étude de trafic sont partagés par le canton de Genève qui a également procédé à une simulation de trafic de son côté. En effet, la position suisse a toujours été celle de la neutralité s'agissant de ce dossier tout en exprimant des inquiétudes quant aux effets de la remise à péage sur un éventuel report de trafic sur les réseaux adjacents à l'A40. Cette contre étude a abouti aux mêmes résultats, à savoir des impacts peu significatifs sur le territoire genevois, ainsi qu'au niveau de la frontière, avec peu de diffusion du trafic sur le réseau routier secondaire.

Les élus français partagent ce point de vue d'un faible report de trafic aux heures de pointe mais s'inquiètent d'un report en heures creuses.

La partie suisse ne manifeste pas un soutien à la perspective d'une fin de la gratuité de la section, mais elle n'y voit pas d'inconvénient dès lors que sa principale crainte citée ci-avant est écartée. D'ailleurs une proposition de motion M2791 intitulée « Non à un contournement de Genève payant ! » avait été déposée par des députés du Parti Libéral-Radical genevois en octobre 2021. Fin 2022, le rapport de la commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil chargée d'étudier cette proposition a invité le Conseil d'État à refuser cette motion (11 votes contre et 4 abstentions). Ce rapport doit maintenant être présenté au Grand Conseil pour mise aux voix.

Les propositions d'aménagement des extrémités de la section proposées par ATMB ont reçu un écho favorable de la part des élus. Elles permettront d'améliorer la fluidité du trafic sur le tronçon, tout en s'inscrivant dans la politique, portée par l'État, de développement de la mobilité alternative à la voiture, notamment dans son usage individuel :

- côté Annemasse, la solution proposée consiste à augmenter la capacité de stockage sur la bretelle de sortie depuis l'A40, ce qui limitera la gêne occasionnée par la remontée de queue sur l'A40 et assurera une meilleure sécurité des usagers voulant sortir au diffuseur 14 ;
- côté Saint-Julien-en-Genevois, le secteur est concerné par la saturation de la branche de sortie de l'A40 (depuis Annemasse vers Bardonnex) dont la configuration à une voie ne permet pas de faire passer la demande à l'heure de pointe du matin. Il est prévu dans le sens d'entrée en Suisse, de créer une voie supplémentaire dédiée aux covoitureurs et aux transports collectifs, entre le diffuseur d'Archamps et le début du viaduc de Bardonnex. Elle serait située à droite pour limiter les cisaillements et activée pendant la période de pointe du matin.

Il est cependant à regretter que :

- pour des raisons de largeur insuffisante du viaduc de Bardonnex, il n'ait pas été possible de prolonger cette voie jusqu'à la douane de Bardonnex, alors que cette douane, principale porte d'entrée des frontaliers hauts-savoyards vers le canton de Genève, est un goulet d'étranglement qui génère quotidiennement de forts ralentissements ;
 - les usagers de la voie dédiée soient réinjectés dans le trafic, sans être prioritaires, pour se retrouver dans les difficultés de circulation générées par la douane de Bardonnex aux heures de pointe du matin.
- Au droit de la plate-forme douanière de Bardonnex, il est prévu le réaménagement du parking PL avec séparation des voies PL « sans formalité douanière » et PL « avec formalités douanières » dans le but de résorber les remontées de file de poids lourds actuellement constatées le matin sur l'A41. Lors d'une réunion présidée par le sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois le 1^{er} avril 2021, la direction interrégionale des douanes a donné son accord sur cette proposition sous réserve d'améliorer la signalisation pour sécuriser les circulations piétonnes.

2.-2 – Points faisant débat

Il ressort de la concertation que la remise à péage de la section Annemasse-Saint-Julien-en-Genevois ne se traduit pas par une adhésion franche au principe de la fin de la gratuité, mais que la remise à péage est cependant juridiquement inévitable.

Les avis reçus sont tous défavorables à la remise à péage de cette section de l'A40, sur la base de 3 arguments principaux :

- contestation du principe même de la remise à péage,

- les risques de report de trafic sur le réseau secondaire : les élus français craignent une hausse de l'accidentologie dans leurs traversées causée par la hausse du trafic sur la RD1206. Une étude de trafic a été produite par ATMB pour estimer les effets de la remise à péage de l'A40 sur le réseau secondaire. Elle conclut que l'impact est faible puisque le report de trafic sur le réseau parallèle est estimé à environ 150 véhicules (double sens) à l'heure de pointe du matin et 50 véhicules (double sens) à l'heure de pointe du soir. Ceci s'explique par la saturation du réseau secondaire aux heures de pointe. Les études complémentaires conduites par ATMB ont permis d'évaluer le report de trafic aux heures creuses à environ 100 véhicules (double sens) aux heures creuses.

- l'impact économique du péage pour les non frontaliers.

Le Groupement Transfrontalier Européen considère que la mise à péage de ce tronçon impacterait durement le budget transport de tous les usagers français. Les élus locaux sont plus modérés et s'inquiètent principalement de l'impact pour les travailleurs sur la partie française.

Le tarif envisagé sur le tronçon Annemasse - Saint-Julien-en-Genevois est de 1€60 pour les véhicules de classe 1.

Pour ses abonnés, ATMB propose une double remise financière :

- un dégrèvement exceptionnel de 30% sur le tarif nominal,
- une remise commerciale proportionnée à l'usage mensuel sur l'ensemble du réseau ATMB (barème compris entre 15% et 40% de réduction selon le kilométrage effectué).

Ainsi, un abonné ATMB qui parcourt tous les jours la seule section Annemasse - Saint-Julien-en-Genevois paierait in fine 0,90 € par trajet (au lieu d'1,60 € sur la base des tarifs 2023). Cela représente un montant total de 478 € par an (sur la base d'un aller/retour par jour sur 226 jours travaillés et en intégrant les frais de gestion hors mise en service du badge). Cette somme est faible pour les frontaliers au fort pouvoir d'achat mais ne l'est pas forcément pour les non frontaliers.

3 – Mesures d'accompagnement retenues

La DGITM confirme que la remise à péage de la section d'autoroute Annemasse - Saint-Julien-en-Genevois est juridiquement inévitable et que l'opération doit être poursuivie, dans les conditions présentées par ATMB et rappelées ci-dessus.

Les mesures suivantes ont été retenues pour accompagner cette opération de remise à péage et atténuer les effets de report de trafic sur le réseau secondaire :

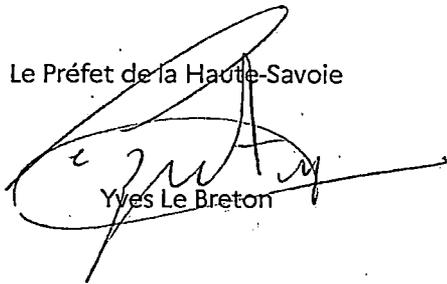
- la mise en place, pour les abonnés d'ATMB, de remises financières : dégrèvement exceptionnel de 30% sur le tarif nominal, remise commerciale proportionnée à l'usage mensuel sur l'ensemble du réseau ATMB (barème compris entre 15% et 40% de réduction selon le kilométrage effectué),

- le prolongement du projet de voie réservée sur la plateforme douanière de Bardonnex pour les véhicules légers pour atténuer les effets d'engorgement,

- l'encouragement de toutes les mesures visant à favoriser le recours au covoiturage, notamment via la mobilisation du fond-vert,

- concomitamment aux travaux de remise à péage, une aide financière pourrait être envisagée pour les communes traversées par la RD1206 et situées entre Annemasse et Saint-Julien-en-Genevois pour améliorer la sécurité sur les itinéraires alternatifs à l'A40 à proximité des zones urbanisées, de carrefours ou de traversées piétonnes, sous réserve qu'elle soit validée par l'Autorité de régulation des transports et le Conseil d'État.

Le Préfet de la Haute-Savoie



Yves Le Breton

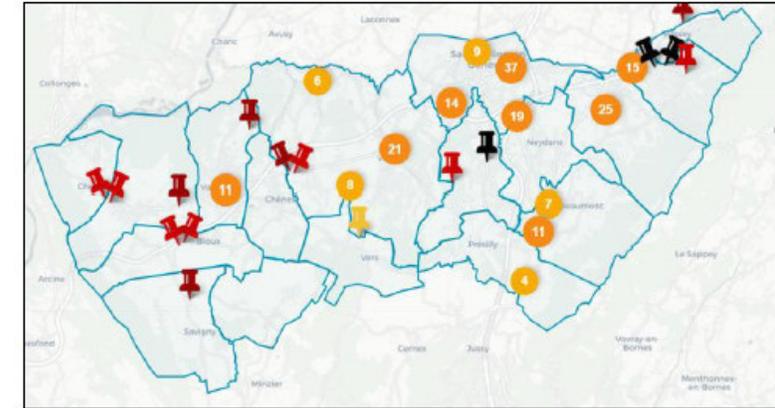
Point sur le schéma cyclable

3 concertations en présentiel

- Sujets infrastructures et services
- Secteur du Vuache : 29 nov. / 40 participants
- Secteur Viry + St Julien : 5 déc. / 30 participants
- Secteur Salève : 7 déc. / 25 participants

1 concertation en ligne

- Infrastructures uniquement
- Du 22 nov. au 15 janvier
- 208 réponses



Infrastructures / communes du Vuache

- Connexion en site propre vers le collège pour l'ensemble des communes du Vuache
- Descente de Bloux depuis Valleiry jusqu'à l'école publique de Dingy → Site propre demandé
- Connexion en site propre vers l'est de la CCG via la route de Bellegarde demandée
- Connexion vers Chênex depuis le hameau de Jurens + connexion entre Jurens et Vigny + connexion entre Vigny et chef-lieu de Jonzier

Infrastructures / communes de Viry et Saint-Julien-en-Genevois

- Liaison forte en site propre entre les deux villes (alternative par la route de la côte demandée)
- Aménagement et sécurisation de la route de la gare (liaison chef-lieu Viry / Via Rhône)
- Liaison Viry-Vers entre Maisoneuve jusqu'à la route de Coppet par les chemins d'exploitation
- Plusieurs aménagements à Saint-Julien jugés dangereux (Rue Amédée VII de Savoie, Grande Rue, Av. de Ternier, Av. du Docteur Palluel)

Infrastructures / communes du Salève

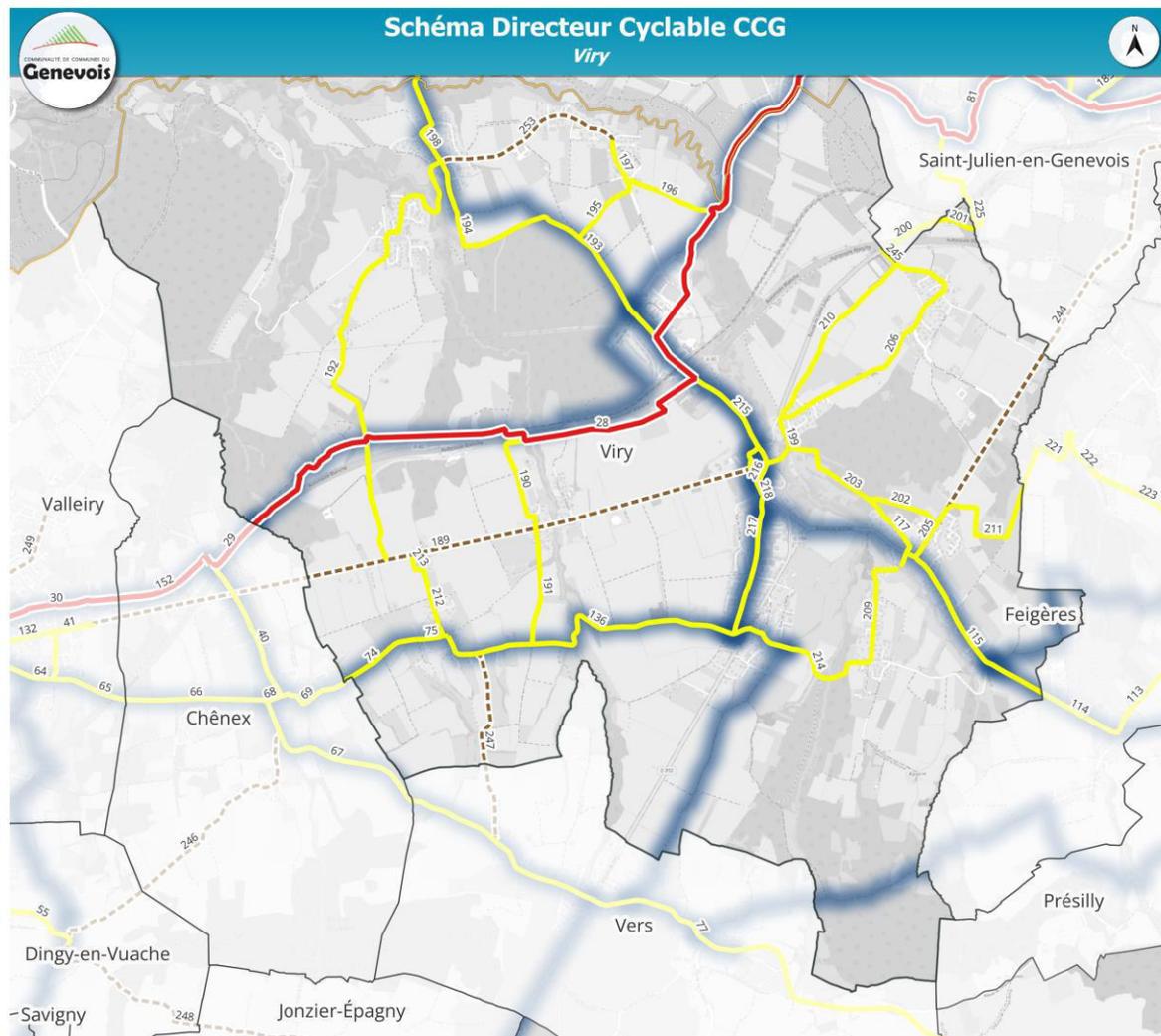
- Aménagement et sécurisation du chemin du Plan (fermeture OU site propre sur le côté de la voirie) → **Globalement aménagement et sécurisation d'Archamps**
- Aménagement et sécurisation de la RD18 et RD1206 du rond-point du Châble jusqu'au rond-point de la croix de Rozon
- Aménagement d'un axe entre Archparc / Saint-Julien et Archparc / Archamps
- Passerelle de Collonges-sous-Salève à mieux aménager pour permettre aux cyclistes d'y aller en sécurité.
- Aménagement d'un axe fort et sécurisé entre Viry et les communes du sud Salève (de Viry à Présilly ou Beaumont par Feigères)

Services

- Stationnement sécurisé
- Location longue durée / Incitations financières



Calendrier des prochaines étapes



Légende :

Schéma Directeur Cyclable 2018 et 2024

- Réseau structurant 2018 (Via Rhôna et V5L)
- Réseau secondaire
- - - Tracés alternatifs issus des concertations

SDC 2018

- Schéma Directeur 2018

Territoire

- Frontière suisse

0 250 500 m

- **23 janvier 2024** : transmission des cartes de tracés aux communes
- **23 février 2024** : retour attendu des communes
- **1^{ère} quinzaine de Mars 2023 (à définir)** : COPIL de restitution



Fond de carte : mapbox
Réalisation : AESMB
2024

Exemple : carte de tracé – Commune de Viry